



Sous location professionnelle

Par MarLa

Bonjour,

Depuis plusieurs mois je me renseigne autour d'un projet : la sous-location professionnelle.

Cette activité fait l'objet d'un marketing quasi exclusif de Monsieur Jean BAUDIN. Celui-ci propose une formation (payante) afin de se lancer dans la sous-location professionnelle, de manière rentable et entièrement légale. Il s'agirait de louer un bien (non en tant que particulier mais en se créant un statut d'entreprise ou d'auto-entrepreneur), signer un bail spécifique avec le propriétaire (tout le principe de cette méthode repose sur l'accord de ce-dernier) puis de le mettre en sous-location courte durée, notamment grâce à des plates-formes type AirBnB ou Booking.

De nombreuses vidéos de M. BAUDIN sont sur internet, vantant cette méthode.

La sous-location professionnelle a déjà fait l'objet d'un accord entre AirBnB et Century 21.

Je souhaitais donc savoir si ces informations étaient fondées, et cette méthode légale.

Merci d'avance.

MarLa